

Flash Info CTEL* du 23 juin 2014

* Comité Technique d'Etablissement Local



SUD-HEH ☎ : 31 06 91
🌐 : <http://sud.hcl.free.fr>

Pavillon D : le 1er avril 2014, la direction a supprimé 3 ETP à D2 (1,5 IDE et 1,5 ASD) et 1 ETP ASD à D4. Durant la 2ème quinzaine de mai, 8 lits ont été fermés sur 16, ceci en lien avec la baisse d'activité constatée à cette période de l'année, et les agents ont donc été repositionnés sur d'autres unités.

A savoir que HEH est l'hôpital qui ferme le plus de lits aux HCL. HEH va donc essayer de moins fermer de lits sur le PAM de médecine durant les prochaines vacances d'hiver.

Les effectifs cibles sont soit disant la conséquence directe de l'activité ; or, les fermetures successives et croissantes ne favorisent pas une progression de l'activité. En outre, suite à la mise en place des effectifs cibles, notamment cette année, de grosses difficultés apparaissent et la prise de CA devient ardue. Des règles internes sont imposées alors que c'est contraire à la réglementation comme le fait de ne pas poser des CA sur des week-end ou de ne pas prendre plus de 21 jours.



I4 : sur les 20 lits, 4 vont devenir des lits d'hospitalisation de semaine avec une réduction de 0,5 ASD

Présentation du projet PASTEL. Depuis 20 ans, GEMA est le logiciel de référence aux HCL, traitant de la facturation des actes et des hospitalisations. Dès début 2015, PASTEL va petit à petit le remplacer et des formations seront mises en place dès janvier. Le changement de logiciel aura lieu simultanément sur tous les HCL après les vacances de Pâques les 25, 26 avril 2015. Pour les soignants, Easily Focus traitera les entrées et les sorties, les mutations de patients...



Parking limité et payant ! Les différents travaux qui interviendront dès la fin de l'année, notamment au niveau de H, vont entraîner la suppression de 500 places, il ne restera que 800 places de stationnement. En décembre 2014, le parking deviendra payant à HEH mais également tout autour de l'hôpital. Le personnel pourra accéder à l'hôpital par badge mais ceci sous certaines conditions. Les agents auront un accès limité ou pas selon le lieu où ils résident. Donc, les agents habitant à Lyon, Villeurbanne, Bron et Vénissieux et ceux possédant un abonnement TCL auront un accès possible limité à 4 fois dans le mois. Pour les autres, l'accès sera illimité. Les week-end et jours fériés, le stationnement sera possible pour tous.



Pour les visiteurs, les consultants et les hospitalisés, le

parking sera payant au bout de 20 minutes comme on peut le voir dans les gares.

Les difficultés pour accéder à l'hôpital vont être insurmontables pour la plupart des agents, notamment ceux ayant des enfants en bas âge qu'ils doivent emmener à la crèche ou chez la nourrice. Les agents, ayant également des enfants qui ne peuvent pas rester seuls du fait de leur jeune âge et qui nécessitent la présence de



leurs parents, auront des difficultés supplémentaires à gérer leurs enfants. Par ailleurs, peu importe l'endroit où l'on réside ; on peut habiter une commune proche telle que Vénissieux et avoir très peu de transports en commun. Les agents travaillant en 12h verront leur journée s'allonger par le temps de trajet. Certains agents nous ont même fait part de la peur d'être agressés, notamment le soir. Et même pour les agents autorisés à stationner, que feront-ils quand il n'y aura plus de place ?

U1, ORL : fermeture de 5 lits dès le 1er septembre 2014, ceci résultant de l'activité et de l'occupation des lits. Au 2ème trimestre 2015, l'ORL Cancéro sera transféré au GHN, ce qui aura pour conséquence une nouvelle fermeture de 5 lits. L'unité accueille des patients d'urgence chirurgicale, c'est pourquoi, les réductions d'effectif ont été limitées par dérogation (6,8 IDE et 5 ASD). A compter de juin 2015, U1 n'accueillera plus d'urgences, G les prendra en charge ; une nouvelle réduction d'effectif aura lieu à ce moment-là. Sur les 20 lits, il ne restera plus que 10 lits jusqu'en 2017, année où interviendra la fermeture définitive de l'ORL hormis les consultations

Facturation des chambres individuelles : les patients qui ont une mutuelle *SAUVER L'HOPITAL PUBLIC ...* seront facturés pour une chambre particulière, même s'ils ne l'ont pas demandée ; ceci pour tous les patients, même pour ceux dont l'état nécessite une chambre individuelle ou ceux se trouvant dans des services comportant uniquement des chambres individuelles tels que E2-E3.

Regroupement des consultations de l'orthopédie du membre inférieur et du membre supérieur : mi-novembre, les 2 consultations seront regroupées au niveau de T dans des locaux rénovés

Suite de soins : un box sera réservé à la médecine du sport pour les suites de soins traumatologiques sur une demi journée. Les plaies et cicatrises seront maintenues au SMA par une IDE référente

U.J.E.R.N : (unité de jour d'explorations fonctionnelles rénales). A partir de septembre, cette activité rejoindra la CLIMA mais avec une prise en charge quotidienne de patients qui passe de 7 à 4.

Arrêt-maladie : nous avons été informés qu'un agent malade et qui par correction, a informé son cadre de sa



future absence a été contacté par téléphone le jour même par un cabinet médical pour être contrôlé 2 jours plus tard. Cet agent n'avait pas encore envoyé son arrêt-maladie et malgré cela, la direction a communiqué le numéro de téléphone de cet agent, cela avant même le délai de 48h, seule obligation légale. La direction n'hésite pas à contourner les règles pour contrôler les agents. A savoir que rien n'oblige les agents à avertir leur service d'un éventuel arrêt-maladie mais ce qui est plus grave, c'est que la direction elle-même n'a pas à vous contacter par téléphone ! Non seulement elle n'a pas à vous appeler mais elle n'a pas à communiquer vos coordonnées. Des agents ont communiqué leurs coordonnées téléphoniques sous pli cacheté lors du risque de la grippe H1N1 ; la direction a même consulté ces enveloppes qui n'auraient jamais dû être ouvertes sauf pour

plan blanc pour convoquer les agents pour un contrôle !

Report de CA sur l'année N+1 : La DPAS a répondu favorablement aux sollicitations du Syndicat SUD concernant le report de CA sur l'année N+1 suite à un arrêt-maladie, un congé maternité...sollicitations motivées par des décisions du Conseil d'Etat et de La Cour Européenne de Justice. Néanmoins, il reste à fixer les modalités mais celles-ci ne viennent toujours pas et les agents concernés commencent à perdre patience. Nous ne sommes pas responsables du fait que la direction n'applique pas les textes.



31 06 91 / 04 72 11 06 91



heh.syndicat-sud-sante@chu-lyon.fr



<http://sud.hcl.free.fr/>



Suivez-nous aussi sur facebook : SUD / Hôpital Edouard Herriot / Hospices Civils de Lyon